



**A V I S**

**Listes électorales pour la Chambre de Commerce 2019**

Dans le cadre de la révision des listes électorales pour les élections à la Chambre de Commerce en l'année 2019 et en conformité à l'article 2 du règlement grand-ducal du 21 juillet 2012 portant règlement de l'organisation des élections et de la procédure électorale pour la Chambre de Commerce, tout citoyen est invité de produire, contre récépissé, les titres de ceux qui ont droit à l'électorat à la Chambre de Commerce, et ceci avant le 14 décembre 2018.

Strassen, le 5 décembre 2018

Pour le Collège Echevinal

le bourgmestre,

le secrétaire,